

Ordonnance Souveraine n° 2.422 du 28 mars 1940 rendant exécutoire le traité entre la Principauté de Monaco et la République des États-Unis d'Amérique pour assurer l'extradition des malfaiteurs

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	28 mars 1940
Publication	Journal de Monaco du 4 avril 1940 ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Contentieux et coopération judiciaire ; Mesures de sûreté et peines ; Droit des étrangers

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1940/03-28-2.422@1940.04.05>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Un traité pour assurer l'extradition des malfaiteurs fugitifs entre la Principauté de Monaco et la République des États-Unis d'Amérique ayant été signé à Monaco, le 15 février 1939, par Notre plénipotentiaire et le plénipotentiaire de Son Excellence M. le Président de la République des États-Unis d'Amérique et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Monaco, le 27 février 1940, ledit traité, dont la teneur est ci-incluse, recevra sa pleine et entière exécution le 28 mars 1940 conformément aux dispositions de son article 13.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 avril 1940

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1940/Journal-4302>